



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

vaccination obligatoire

Question au Gouvernement n° 57

Texte de la question

VACCINATION OBLIGATOIRE

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Tuffnell, pour le groupe La République en marche.

Mme Frédérique Tuffnell. Madame la ministre des solidarités et de la santé, dans le prolongement du discours de politique générale de M. le Premier ministre, vous avez annoncé rendre obligatoires huit vaccins jusqu'alors recommandés pour la petite enfance, en complément des trois vaccins actuellement obligatoires. Cette décision répond à une nécessité de santé publique. Ces huit vaccins sont fortement recommandés, et la couverture vaccinale est déjà très répandue, puisque 70 % des enfants de moins de deux ans les reçoivent déjà aujourd'hui.

Cependant, cette mesure utile nécessite information du grand public, pédagogie et responsabilité des parents. En effet, des parents, des associations et des médecins de mon département, la Charente-Maritime, m'ont fait part de leur inquiétude. Les procédés de fabrication et les composés utilisés, à l'instar des adjuvants, accentuent cette inquiétude, tout comme certaines enquêtes scientifiques qui remettent en cause l'innocuité des vaccins. Cela pose la question de l'accès à la couverture vaccinale et de sa sécurité. À cela se rajoute une possible sanction pénale, car les parents qui ne vaccinent pas leurs enfants sont passibles de poursuites et encourent jusqu'à six mois de prison et 3 750 euros d'amende. Ce cocktail mêlant inquiétudes et menaces est ressenti comme brutal et pourrait nuire à l'objectif de santé publique recherché.

Dans ces conditions, madame la ministre, ma question est double. Pour rassurer nos concitoyens, y a-t-il un moyen de faire travailler les laboratoires sur des procédés d'adjuvants moins nocifs pour la santé des enfants ?

M. Aurélien Pradié. Demandez à Cahuzac !

Mme Frédérique Tuffnell. Pourrait-on envisager une autre solution que la menace pénale pour inciter nos concitoyens à faire vacciner leurs enfants ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, le vaccin agit de façon à ce que le corps développe sa propre protection contre une bactérie ou un virus responsable d'une maladie. Pour la majorité des vaccins actuels qui ne comportent pas de microbes vivants, la présence d'adjuvants est indispensable pour permettre une réponse immunitaire. L'adjuvant est nécessaire pour que le vaccin soit pleinement efficace, et son ajout permet de réduire la dose d'antigènes et surtout de réduire le nombre d'injections naturelles.

Nous avons sur les adjuvants un recul d'utilisation de quatre-vingt-dix ans et plusieurs centaines de millions de doses ont été utilisées depuis que les vaccins existent. Vous me demandez si nous pouvons trouver des adjuvants moins nocifs ; mais ils ne sont pas nocifs pour la santé, ainsi que tous les rapports le montrent. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM, MODEM et LC.)* Je vous renvoie notamment à l'excellent rapport de l'Organisation mondiale de la santé publié en 2003 et à toutes les études scientifiques. Nous sommes dans l'irrationnel le plus total. (Mêmes mouvements.) Nous travaillons aujourd'hui à lutter contre les réseaux sociaux et contre la désinformation.

Par ailleurs, je n'aime pas les obligations. Ce n'est pas mon tempérament que d'être coercitive. Mais, en matière de vaccination, je suis obligée de vous proposer d'en passer par là, parce que le taux de couverture des vaccins non obligatoires est en train de se réduire. Il est inférieur au taux de couverture obligatoire de 95 % demandé par l'OMS. Notre taux de couverture est de 80 % pour la rougeole – une jeune fille de seize ans est décédée il y a quinze jours à Nice de la rougeole – et de 70 % pour les méningites. Cela est inacceptable. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.)*

M. Sylvain Waserman. Très bien !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Sans obligation, le taux de couverture baisserait, à cause des réseaux sociaux et de la désinformation. Je souhaite redonner confiance dans les vaccins. L'obligation de vacciner signifie aussi que je prends mes responsabilités, en affirmant devant vous qu'il n'y a pas de toxicité, comme le montrent toutes les études scientifiques. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe REM et sur plusieurs bancs des groupes MODEM, LC et LR.)*

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Tuffnell](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 57

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juillet 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 juillet 2017](#)